

DIPLOMES ETRANGERS EN FRANCE

Lorsque vous avez un diplôme dans un pays hors de l'Union Européenne, il est important d'essayer de la faire reconnaître pour pouvoir ensuite l'utiliser dans sa recherche d'un emploi ou d'une formation.

Demander une attestation de comparabilité à l'ENIC-NARIC

Elle permet d'établir la validité des diplômes obtenus à l'étranger (hors UE) et de pouvoir, ensuite, faire une demande d'équivalence dans un établissement français de formation.

Éléments constitutifs du dossier

- Photocopie lisible d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport) ou de plusieurs qui doivent justifier de tous les noms mentionnés dans le dossier
Pour les demandeurs d'asile et les réfugiés : document attestant du dépôt de la demande d'asile ou de la décision de l'OFPRA [*permettant ainsi de bénéficier de la gratuité de la délivrance de l'attestation et d'éviter des recherches auprès des autorités nationales d'origine.*]
- Renseignements sur votre demande :
[Compléter le FORMULAIRE de demande ci-joint](#)
- Photocopie lisible de l'ensemble des diplômes détenus dans la langue d'origine
- Photocopie lisible de la traduction du(des) diplôme(s) effectuée par un [traducteur assermenté](#) ou par les autorités officielles du pays d'origine
Sauf pour les documents rédigés en allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais.
- Photocopie lisible des **justificatifs de la durée officielle** des études délivrés par l'établissement
(il peut s'agir d'un "supplément au diplôme", des relevés de notes, des certificats de scolarité, des "règlements des études" ou "règlements des examens", etc.).
- Photocopie lisible de la traduction de ces justificatifs effectuée par un [traducteur assermenté](#) ou par les autorités officielles du pays d'origine
Sauf pour les documents rédigés en allemand, anglais, arabe, espagnol, français, italien, portugais.

L'envoi d'une demande d'attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger sous-entend l'acceptation tacite de vérifications auprès des autorités du pays d'origine. Ces vérifications ne sont pas effectuées auprès des autorités du pays d'origine pour des diplômes présentés par des demandeurs d'asile ou des réfugiés.

La délivrance d'une attestation de comparabilité sera facturée 70 €.

Tous les paiements sont adressés à l'agent comptable du CIEP (comptable public), garant des montants déposés au niveau de l'établissement.

[Vous ne payez rien avant d'avoir reçu la facture correspondant à votre demande qui vous sera envoyée par courrier postal et qui vous indiquera les différentes possibilités de paiement.]

TESTS DE FRANCAIS POUR UNE CARTE DE 10 ANS OU LA NATIONALITE

DILF : Diplôme Initial de Langue Française

DELFB : Diplôme d'Etudes en Langue Française

DALF : Diplôme Approfondi de Langue Française

Le descriptif de chaque diplôme est à cette adresse : <http://www.ciep.fr/delfdalf/index.php>

Qui peut s'inscrire ?

- Pour un titre de séjour d'un an ou plus, le DILF est obligatoire
- Vous êtes étranger et vous souhaitez valoriser vos compétences en français à des fins personnelles ou professionnelles ? Vous pouvez présenter le DELFB et/ou le DALF. Pas besoin du DILF dans ce cas.

A quel diplôme ?

Les diplômes du DELFB et du DALF sont indépendants : vous pouvez donc vous présenter librement à l'examen de votre choix. Vous pouvez également vous présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Où s'inscrire ?

Les inscriptions se font directement dans les centres d'examen, à l'étranger comme en France (*voir liste des centres en France dans le documents joint*)

Quels sont les coûts d'inscription ?

En France, il est fixé par les rectorats. Pour connaître les tarifs, entrez en contact avec le centre d'examen de votre choix.

TCF : Test de Connaissance du Français

Ce test est plus intéressant pour reprendre des études supérieures dans une université ou une école en France. Il est donc destiné à des adolescents (16 ans ou plus) ou des adultes.

Aucun diplôme ni préparation ne sont requis pour le passer.

Il sert également pour la demande de nationalité.

Il y a 3 sortes de TCF :

- TCF simple pour tous public : <http://www.ciep.fr/tcf/tcf.php>
- TCF – DAP (Demande d'Admission Préalable) pour s'inscrire en licence d'une université (*Sauf pour les titulaire du DELFB B2 ou du DALF*) : <http://www.ciep.fr/tcfdap/index.php>
- TCF – ANF (Accès à la Nationalité Française) : <http://www.ciep.fr/tcf-anf/index.php>

Liste des centres proches de Périgueux

Agen : Syllabe

145 avenue Henri Barbusse

47000 Agen

Téléphone : 05 53 87 84 67 - Télécopie : 05 53 66 78 87

Courriel : syllabe@nerim.fr

Bordeaux : Alliance française

126 rue Abbé de l'Epée

33000 Bordeaux

Téléphone : 05 56 79 32 80 - Télécopie : 05 56 00 56 10

Courriel : af@alliance-bordeaux.org - Site internet : www.alliance-bordeaux.org

Bordeaux : Bordeaux Language School

42, rue Lafaurie de Monbadon
33000 Bordeaux
Téléphone : 05 33 20 04 73 - Télécopie : 05 56 51 76 15
Courriel : info@bls-frenchcourses.com - Site internet : www.bls-frenchcourses.com

Bordeaux : FORMASUP écoles

89 quai des Chartrons
33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 34 01 73 - Télécopie : 05 56 01 11 60
Courriel : international@formasup-ecoles.com - Site internet : www.formasup-ecoles.com

Bordeaux/Pessac : Institut d'études politiques

11, allée Ausone, Domaine universitaire
33607 Bordeaux/Pessac
Téléphone : 05 56 84 42 52 - Télécopie : 05 56 84 43 20
Courriel : scol@sciencespobordeaux.fr - Site internet : www.sciencespobordeaux.fr

Limoges : CNAM de Limoges

83, rue d'Isle
87 000 Limoges
Téléphone : 05 55 43 69 60 - Télécopie : 05 55 43 69 61
Courriel : haute-vienne@cnam-limousin.fr - Site internet : cnam-limousin.fr